

COMMUNIQUÉ

La Macaza invite ses villégiateurs à la prudence

La Macaza, le 30 avril 2020 – En lien avec la réouverture des régions décrétée par le gouvernement du Québec, la Municipalité de La Macaza interpelle ses résidents non permanents à continuer à respecter les consignes gouvernementales de distanciation sociale et d'hygiène lors de leur passage dans la région. L'interdiction de rassemblements est toujours en vigueur.

Madame Céline Beauregard, mairesse, précise : *“ Dans notre MRC, le nombre de personnes atteintes par la COVID-19 est très, très bas. Nous sommes heureux de revoir nos villégiateurs mais la prudence est toujours de mise. SVP, avant devenir à votre chalet, aller faire vos courses avant d'arriver dans notre MRC.”*

Les mesures de déconfinement pour l'administration municipale macazienne seront évaluées dans les prochaines semaines en accord avec les recommandations de la Santé publique et celles du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. La Municipalité continuera d'être proactive pour informer ses citoyens rapidement lorsque des éléments d'actualité concernant les contribuables de La Macaza se présenteront. Pour demeurer informé :

Visitez le site Web : www.munilamacaza.ca

Visitez la page Facebook : <https://www.facebook.com/infomacaza/>

Recevez l'infolettre : inscrivez-vous en envoyant votre adresse courriel à info@munilamacaza.ca

-30-

Source :

Municipalité de La Macaza

Pour plus d'information, contactez madame Céline Beauregard, mairesse au 819.421.2077 ou par courriel à maireesse@munilamacaza.ca